

RÈGLEMENTS 2016



CAMPEURS VOYAGEURS

- L'heure d'arrivée est fixée à partir de 14 h 30 et l'heure de départ est fixée avant 13 h
- Référence : Politique de réservation, annulation et remboursement.

Couvre-feu

- Le couvre-feu est fixé à 23 h 30. Vos visiteurs doivent avoir quitté le terrain avant le couvre-feu. Dans le cas contraire, ils doivent aviser le responsable au bureau d'accueil. Vous êtes responsable de vos visiteurs.
- Tous les visiteurs des terrains voyageurs/saisonniers doivent avoir payé un tarif d'entrée. Si les frais de vos visiteurs ne sont pas acquittés, ils vous seront facturés.
- Passer le couvre-feu, les véhicules doivent circuler seulement pour se rendre de l'accueil à leur site.
- Après le couvre-feu et avant 8 h le matin, aucun bruit ne sera toléré.

Consommation

- L'alcool doit être consommé sur votre emplacement de camping seulement
- Toute consommation de drogue est prohibée et entraîne l'expulsion immédiate, et ce sans remboursement.

Bruit / musique

- Afin de préserver la quiétude du voisinage, le niveau sonore du système de son ne doit pas déranger les voisins.
- Aucun bruit n'est toléré entre 23 h et 8 h.

Chiens et chats

- Les chiens de petite taille et les chats sont autorisés. Par contre, ils doivent être tenus en laisse sur votre terrain en tout temps.
- Les excréments doivent être ramassés au fur et à mesure.
- Si un animal dérange, il sera expulsé du terrain.

Initiale :

Sécurité aquatique

- La piscine est ouverte tous les jours de 9 h à 19 h (pourvu que la température le permet et qu'il y ait un sauveteur reconnu).
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable de plus de 18 ans.
- Les accessoires d'aide à la baignade doivent être approuvés par les sauveteurs.
- Sont interdits à la piscine : les matelas pneumatiques, les tubes, jeux de ballons et autres accessoires gonflables.
- Sont interdits au lac : les matelas pneumatiques et embarcations de tout genre
- Les bouteilles de verre sont interdites sur la plage et autour de la piscine.
- La baignade n'est permise qu'en présence des sauveteurs.
- Les piscines hors terre et les piscines gonflables pour enfants sont interdites sur les emplacements du camping.

Circulation

- L'utilisation exagérée de la voiture sera contrôlée.
- La vitesse de circulation maximale permise à partir de l'entrée du camping et sur le terrain est de 10 km/h, et ce pour tous les types de véhicule.
- Tous les conducteurs doivent avoir un permis légal pour la conduite d'un véhicule, aucun cours de conduite ne sera toléré au camping, et ce pour tous les types de véhicule.
- La circulation en motocyclette est autorisée de l'entrée du camping à leur site seulement.
- Il est interdit de circuler avec des scooters à essence, des VTT, des petites motos, des autos d'enfants à essence ou électriques, etc.
- La circulation en vélo est permise et encouragée. Cependant, les vélos doivent être munis de réflecteurs et de freins.
- Les sens uniques et le Code de la route doivent être respectés.

Circulation (suite)

- Les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants, il est sage de leur enseigner les règles de prudence élémentaires pour le bon usage d'un vélo.
- La priorité sur les chemins est accordée aux enfants, aux piétons, aux vélos et aux voiturettes de golf.
- Il est interdit de circuler à vélo dès que la brumante s'installe SANS toutefois excéder 21 h et 8 h le lendemain matin. Il est entendu que lorsque la brumante s'installe le responsable du terrain peut demander l'interdiction de la circulation de VÉLO.

Comportement

- Le non-respect des règlements du terrain de camping peut entraîner l'expulsion du campeur, et ce sans remboursement.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en tout temps.
- Tout comportement immoral, langage injurieux et blasphèmes ne sont pas tolérés.
- Les armes à feu, les scies mécaniques, carabines à plomb, les flèches, les pétards, les couteaux et les armes offensives, toutes armes de quelque nature que ce soit sont prohibés sur le terrain en tout temps. Après les avertissements, le campeur qui ne se conforme pas à la réglementation peut entraîner qu'il perd son droit d'accès au terrain de camping, et ce sans remboursement.

Feux et foyer

- Il est défendu de faire des feux de camp hors des foyers installés sur chaque terrain.
- Il est défendu de déplacer les foyers.
- Il est interdit de brûler des déchets domestiques et des résidus de construction dans les foyers.
- Par temps sec, il est possible que les feux de camp soient interdits momentanément pour des raisons de sécurité.
- Le feu doit être éteint avant de se retirer pour la nuit.
- Il est interdit d'utiliser des pétards ou autres pièces pyrotechniques sur le terrain.

Gestion des déchets

- Les déchets doivent être déposés dans des sacs de plastique solides et bien attachés et placés de façon visible à l'avant du terrain. Nous ramasserons les ordures et recyclage chaque jour à 9 h 30 pour les saisonniers et 13 h dans la section voyageurs
- Les matières recyclables (papiers, carton, verre, plastique) doivent être déposées dans les bacs bleus situés à différents endroits sur le terrain de camping.
- Lorsque vous quittez les aires de jeux ou de repos, vous devez ramasser tous les effets personnels et ordures qui vous appartiennent, y compris en forêt.
- Il est interdit d'éteindre des cigarettes sur le sol, aucun objet, papier, bouteille, déchet, canettes, rebus, etc. ailleurs que dans les poubelles.
- des frais pour négligence d'entretien, pour négligence du bon état de vos équipements ou de bris sur nos équipements causés par le locataire pourraient être facturés après avertissement.
- Pour éloigner les animaux, il est nécessaire de se procurer une poubelle avec un couvercle à l'épreuve des animaux.

Arbres

- Il est défendu de planter des clous ou d'abîmer les arbres de quelque façon que ce soit.
- Les arbres ne doivent pas servir de cordes à linge ni de balançoire.
- Il est interdit de fixer quoi que ce soit aux arbres (décorations, auvent, hamac, bâches, etc.) ceci endommage les arbres.
- Toute taille d'un arbre ou arbuste est interdite.
- La direction se garde le droit et la responsabilité de couper les arbres et les branches dangereuses près des routes et des emplacements. Les campeurs sont responsables d'enlever tout ce qui pourrait obstruer l'accès et nuire à la sécurité lors d'une coupe (roulotte, tente, remise, etc.).
- L'émondage des branches et la coupe des arbres se font uniquement par les employés du camping ou par des entrepreneurs désignés par les propriétaires. Vous devez informer les employés à l'accueil et nous ferons le nécessaire
- Il est interdit d'installer plus d'un équipement de camping sur un emplacement.

Commerce

- Tout commerce est interdit sur le terrain, sauf ceux qui sont autorisés par la direction.
- Aucune vente de garage ne sera tolérée sauf aux dates précises et organisées par la direction.

Assurances

- Tous les campeurs doivent détenir des assurances contre le feu, le vol, le vandalisme et la responsabilité civile.
- Les propriétaires ne se tiennent, en aucun cas, responsable des dommages, frais, pertes ou déboursés causés au locataire par un manque d'électricité, le vent, l'eau, la pluie, la grêle, les insectes, les rongeurs, les oiseaux ou tout autre animal, les arbres, le feu, le vol, les accidents ou les dommages, troubles, blessures, ennuis, inconvénients causés par les actes des autres locataires ou des tiers.
- Le lavage des voitures, camions, etc. est strictement interdit.

Tables de pique-nique

- Une table de pique-nique est fournie par emplacement
- Il est interdit de transporter les tables d'un terrain à l'autre.
- Des frais de remplacement seront ajoutés au compte des campeurs ayant endommagé leur table.

Visiteurs des voyageurs

- Les visiteurs doivent stationner leurs voitures aux endroits prévus à cet effet sur le terrain.
- Les visiteurs doivent s'enregistrer et acquitter les frais d'accès au terrain de camping.
- Les visiteurs doivent avoir quitté le terrain à l'heure du couvre-feu.
- Les visiteurs qui désirent passer la nuit au camping doivent payer les frais visiteurs à la nuitée.

La transgression de l'un de ces règlements confère l'organisation du Camping Club Havana Resort le droit d'expulser tout le groupe campeur et/ou ses invités (es) immédiatement et sans recours de la part de ces derniers. Un départ avant terme ou une annulation ne donne aucun droit à un remboursement.

CES RÈGLEMENTS SONT POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE SÉCURITÉ. NOUS COMPTONS SUR VOTRE COLLABORATION ET NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGRÉABLE SÉJOUR.

X _____
Signature du locataire

Date